



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2025

Convocation du 11 juin 2025

Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **12**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. KRAST Christian (procuration à Mme KNAUB), Mme SCHNEIDER Daphné, Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à Mme RUCK).

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16/04/2025.
3. Présentation du projet Camping-Car Park.
4. Avis concernant le renouvellement d'une carrière à la demande de la Société Les Gravières d'Alsace (GRADIVAL) à Beinheim et Seltz.
5. Projet de travaux de consolidation du mur du cimetière et d'achats de bancs.
6. Tarif de location de la salle polyvalente au club de gymnastique de Seltz.
7. Instauration de la taxe de séjour à compter du 01/01/2026.
8. Redevance pour l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution d'électricité.
9. Subvention à l'Association des Secouristes Français Croix-Blanche de Niederlauterbach.
10. Subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Georges Holderith de Lauterbourg.
11. Subvention à l'Amicale des Maires de la Plaine du Rhin.
12. Création de poste.
13. Communication du Maire.

Le maire salue les membres du Conseil Municipal puis donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint (soit 12 élus présents), la séance commence.

1. 2025/32 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à un vote à main levée,
- désigner Madame Cindy KNAUB en qualité de secrétaire de séance.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

2. 2025/33 Approbation du procès-verbal de la séance du 16/04/2025.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 16 avril 2025.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

3. 2025/34 Présentation du projet camping-Car Park.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet Camping-Car Park « Camping de mon village ».

M. TROMBINI, responsable développement de Camping-car Park présente le concept aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

- Prend acte de la présentation.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

4. 2025/35 Avis sur le renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Seltz et de Beinheim.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le courriel du 11/06/2025 de la Préfecture du Bas-Rhin concernant le renouvellement d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Beinheim et Seltz et demande l'avis du Conseil municipal de Munchhausen dans le cadre d'une procédure de concertation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De donner un avis favorable,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

5. Projet de travaux de consolidation du mur du cimetière et d'achats de bancs.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de consolidation du mur du cimetière débuteront le 18 juillet 2025.

Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



6. 2025/36 Tarif de location pour l'utilisation de la salle polyvalente pour les séances du club de gymnastique de Seltz.

Le Conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de fixer un tarif de 5,00 € par heure hors chauffage pour l'utilisation de la salle polyvalente pour les activités du club de gymnastique pour l'année 2025 à compter du 01/07/2025.
- désigne Madame Martine FREISS domiciliée à Seltz comme personne responsable des activités de gymnastique à la salle polyvalente.
- demande au club de gymnastique de Seltz de verser un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la commune de Munchhausen ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



7. 2025/37 Instauration de la taxe de séjour à compter du 01/01/2026.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R. 2333-43 et suivants,

Le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant des modalités d'instauration par le Conseil municipal de la taxe de séjour.

Madame le Maire souhaite instaurer la taxe de séjour (au réel) pour l'ensemble des hébergements en place sur le ban de la commune hormis les campings qui seront taxés au forfait.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

- D'instaurer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- D'assujettir les catégories d'hébergements suivantes à la taxe au réel ou au forfait ;
- Fixer les tarifs de la manière suivante :

Catégories d'hébergement	Régime	Fourchette légale	Tarif communal par personne et par nuitée ou par unité de capacité d'accueil et par nuitée si taxe forfaitaire	Taxe totale (1)
Palaces	Réel	0,70 € - 4,90 €	0,70 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	0,70 € - 3,60 €	0,70 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	0,70 € - 2,60 €	0,70 €	0,77 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	0,50 € - 1,70 €	0,50 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	0,30 € - 1,00 €	0,30 €	0,33 €
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Chambres d'hôtes, Auberges collectives	Réel	0,20 € - 0,80 €	0,20 €	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans les aires de camping-cars Parcs de stationnements touristiques par tranche de 24 heures	Forfait	0,20 € - 0,60 €	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés et 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	Forfait	0,20 €	0,20 €	0,22 €
Ports de plaisance			0,20 €	0,22 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement	Réel	1 % - 5 %	1 %	1,1 %

(1) Intégrant la taxe additionnelle de séjour mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace 10 %.

- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des finances publiques ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents en ce sens et lui donne tous pouvoirs.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

8. 2025/38 Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

9. 2025/39 Subvention en faveur de l'association des Secouristes Français Croix-Blanche de Niederlauterbach.

L'Association des Secouristes Français Croix-Blanche de Niederlauterbach sollicite dans le cadre de son activité une aide financière auprès de la Commune de Munchhausen.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'activité et des projets qui présentent un réel intérêt, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accorder** à l'Association des Secouristes Français Croix-Blanche de Niederlauterbach une subvention exceptionnelle de 200,00 euros. Cette dépense sera imputée au compte 65748.
- **d'autoriser** Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

10. 2025/40 Subvention en faveur du Foyer Socio-Educatif du Collège Georges Holderith de Lauterbourg.

Le Foyer Socio-Educatif du Collège Georges Holderith de Lauterbourg sollicite dans le cadre de son activité une aide financière auprès de la Commune de Munchhausen.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'activité et des projets qui présentent un réel intérêt, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accorder** au Foyer Socio-Educatif du Collège Georges Holderith de Lauterbourg une subvention exceptionnelle de 200,00 euros. Cette dépense sera imputée au compte 65748.
- **d'autoriser** Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

11. 2025/41 Subvention en faveur de l'Amicale des Maires de la Plaine du Rhin.

L'amicale des Maires de la Plaine du Rhin de Beinheim sollicite dans le cadre de son activité une aide financière auprès de la Commune de Munchhausen.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'activité et des projets qui présentent un réel intérêt, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'accorder** à l'amicale des Maires de la Plaine du Rhin de Beinheim une subvention exceptionnelle de 127,96 euros. Cette dépense sera imputée au compte 65748.
- **d'autoriser** Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

12. 2025/42 Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial suite à une modification de la durée hebdomadaire de service (inférieure à 10%).

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 12/09/2023 créant l'emploi d'adjoint administratif territorial, à une durée hebdomadaire de 25 heures.

Madame la Maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) suite à la demande écrite de l'agent en date du 10 mai 2025.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- Décide de porter, à compter du 01/09/2025, de 25 heures (temps de travail initial) à 24 heures 30 la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif territorial.

Adopté à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

13. Communication du Maire

- La cérémonie du 14 juillet aura lieu le 12/07/2025 à la Mairie à partir de 17h00. Les membres du conseil et les habitants y sont invités.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h50.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal du 10 septembre 2025.

Munchhausen, le 10 septembre 2025



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

Date d'affichage : 12/09/2025

Date de publication électronique sur le site de la commune : 12/09/2025
(<https://www.munchhausen.fr>)